

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le seize décembre, le Conseil Municipal de Daux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2014.

PRÉSENTS : BAUVALET Pascal, BERNARD Denis, BINET- GAUBERT Véronique, BIRELLO Danielle, BIRELLO Jean-Louis, DAUSSION Karen, DELOUVRIER Serge, GERAUD Yves, GETTO Marie-José, LAGORS Thomas, MERCIER Anne-Gaëlle, MONCEYRON Jean-Pierre, PIGANIOL Céline, SANCHEZ Sandrine et SANDREAU Claude.

ABSENTS : CRUZ Jean-Louis, FORESTIER Christine, NEY Alexandra,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GETTO Marie-José

Ouverture de la séance par la lecture et l'approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2014.

Monsieur le Maire propose de retirer de l'ordre du jour le point suivant:

- Espace Jeunes : participation des familles aux activités éducatives.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

1 – Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Monsieur le Maire rappelle que les communes appartenant à l'agglomération de Toulouse doivent établir un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. Cette disposition concerne, pour le territoire du Scot Nord, les communes de St Sauveur, Daux, Cépet, Lapeyrouse-Fossat.

Monsieur le Maire rappelle qu'un groupe de travail a été établi avec les communes de Cépet et de Lapeyrouse-Fossat en vue d'établir un cahier des charges en commun et d'étudier toutes les pistes de mutualisation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'établir un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour la commune de DAUX,
- Valide le cahier des charges présenté en séance,
- Autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document en vue de lancer la consultation des entreprises soit en direct pour la commune de DAUX, soit dans une démarche mutualisée si celle-ci se concrétise (groupement de commande)

La dépense sera prévue à l'article 202 du budget primitif 2015.

2 – Plan communal de sauvegarde et DICRIM

Monsieur le Maire expose que chaque commune doit établir un Plan Communal de Sauvegarde pour faire face aux situations de crise engendrées par des catastrophes naturelles, industrielles, sanitaires,

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs les interactions entre le Plan Communal de Sauvegarde et le Plan Particulier de Mise en Sûreté des écoles primaire et maternelle.

Monsieur le Maire rappelle qu'un premier document a été établi en 2009 mais que la préfecture a souhaité que des améliorations y soient apportées.

Monsieur le Maire présente un projet de Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ainsi que la démarche à suivre pour élaborer le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de DAUX.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le projet de Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs détaillant les risques identifiés sur la commune et la conduite à tenir par les habitants ; ce document sera distribué à chaque foyer de la commune
- Valide la démarche proposée afin qu'un Plan Communal de Sauvegarde puisse être validé avant la fin du premier trimestre 2015
- s'engage à inscrire au budget les moyens nécessaires notamment logistique qui seront identifiés.

Questions diverses

Mr le Maire et Mr le Président de la commission sécurité présentent les autres actions réalisées ou engagées dans le domaine de la sécurité depuis le premier semestre 2014 :

- Contrôle des jeux et équipements sportifs
- Contrôle des Bornes incendie
- Elaboration du diagnostic accessibilité des ERP, plan d'accessibilité des arrêts de bus (Conseil Général)
- Plan canicule et plan grands froids
- Sécurité routière : les programmes 2013 et 2014 sont terminés avec la mise en place de nouveaux passages piétons et la pose de radars pédagogiques. Une exploitation des données de ces derniers sera mise en place au premier trimestre 2015.

Anne-Gaëlle MERCIER signale un manque d'éclairage à la fin du chemin du Tulle Haut et demande s'il est possible d'ajouter des lampadaires.

Marie-José GETTO fait le compte rendu de l'Assemblée Générale du Tennis Club et indique que le Bureau demande s'il est possible d'envisager l'abattage de la haie qui entraîne une humidité importante sur une partie des cours.